



18 juillet 2018

(18-4496)

Page: 1/18

Organe d'examen des politiques commerciales

Original: anglais

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU

TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu.

Table des matières

1 INTRODUCTION	3
2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL	3
2.1 Environnement macroéconomique	3
2.2 Évolution du commerce extérieur	4
2.3 Évolution de l'investissement étranger	6
3 ÉVOLUTION DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT	6
3.1 Politique macroéconomique	6
3.2 Politique en matière de commerce et d'investissement	7
3.3 Politiques et réformes industrielles	8
3.4 Politique énergétique	10
3.5 Réforme du secteur de l'emploi	10
3.6 Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu dans le système commercial mondial	11
3.6.1 Participation au système commercial multilatéral	11
3.6.2 Recours au mécanisme de règlement des différends de l'OMC pour maintenir les règles commerciales	11
3.6.3 Promotion du commerce et du développement, fourniture d'une assistance et coopération	11
3.7 Réforme de la réglementation et libéralisation	12
3.8 Intégration économique bilatérale et multilatérale	16
3.9 Économie numérique	17
4 CONCLUSION ET PERSPECTIVES D'AVENIR	18

Tableaux

Tableau 2.1 Principaux indicateurs économiques des comptes intérieurs, 2014–2017	4
Tableau 2.2 Statistiques commerciales, 2014–2017	4
Tableau 2.3 Principaux produits d'importation et d'exportation du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu, 2014–2017	5
Tableau 2.4 Statistiques sur l'investissement international, 2010-2013 et 2014–2017	6

1 INTRODUCTION

1.1. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu, qui constitue un maillon essentiel des chaînes d'approvisionnement mondiales, a fait face au ralentissement de l'économie mondiale qui a suivi la dernière crise financière en continuant à libéraliser le commerce et à mettre en œuvre des mesures de facilitation des échanges entre 2014 et 2017. Malgré cela, la lenteur de la reprise mondiale a fait que la demande au niveau mondial s'est révélée insuffisante, ce qui s'est traduit par une baisse de la croissance du commerce en 2015 et 2016. Toutefois, les échanges ont beaucoup progressé en 2017.

1.2. Pour redynamiser son économie, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a activement mis en œuvre le Plan national de développement quadriennal (2013-2016), qui avait pour objectif principal de relancer l'économie en accélérant les ajustements du système, en assouplissant les réglementations, en activant diverses réformes structurelles nationales et en augmentant le potentiel de croissance économique. Par la suite, des politiques clés, à savoir le Plan national de développement quadriennal (2017-2020), la Nouvelle politique en direction du Sud et le Plan d'innovation industriel 5+2, ont aussi été élaborées et sont actuellement mises en œuvre dans le but d'accélérer diverses réformes structurelles et de favoriser la transformation des structures économiques. En poursuivant la mise en œuvre de ces plans, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu espère continuer à améliorer ses structures économiques internes et accroître son potentiel de croissance économique.

1.3. En outre, au cours de la période considérée, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a entrepris d'améliorer son cadre réglementaire des activités commerciales. Dans le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, s'agissant de la facilité de faire des affaires, il est passé de la 19^{ème} place en 2014 à la 11^{ème} place en 2016, avant de reculer au 15^{ème} rang en 2017, ce qui montre que des améliorations sont encore possibles en ce qui concerne les conditions de l'activité des entreprises au niveau intérieur. Pour ce qui est des réformes réglementaires, le gouvernement a également souligné l'importance qu'il y avait à accroître la transparence du cadre juridique afin de continuer à améliorer le cadre intérieur des activités commerciales.

1.4. Au cours de la période considérée, la Loi sur le développement de la technologie financière et l'expérimentation innovante (ci-après dénommée la Loi), un texte majeur qui est entré en vigueur le 30 avril 2018, a été adoptée. Cette loi vise à établir un mécanisme d'expérimentation innovante en matière de technologie financière et à créer un environnement sûr pour la R&D dans ce domaine et pour les essais pilotes du secteur financier et des secteurs connexes, tout en préservant le fonctionnement du marché financier et en protégeant les droits des consommateurs. La Loi s'applique aux expérimentateurs qui emploient des méthodes novatrices pour fournir tous types de services financiers nécessitant l'approbation de la Commission de surveillance financière (FSC). Les personnes physiques et morales, les entreprises privées et les sociétés de personnes, ainsi que les non-résidents par l'intermédiaire d'un agent, peuvent demander à mener des expérimentations innovantes. Le gouvernement espère ainsi favoriser l'innovation dans le secteur des services financiers.

1.5. Malgré les difficultés économiques auxquelles ont dû faire face de nombreux Membres de l'OMC au cours des quatre dernières années, le système commercial multilatéral s'est à nouveau avéré être un mécanisme précieux favorisant les possibilités de croissance. C'est pour cette raison que, au cours de la période considérée, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a continué de participer activement aux travaux ordinaires de l'OMC et a suivi de près l'évolution de la coopération et de l'intégration économiques au niveau régional. En tant que grand bénéficiaire de la mondialisation économique, il est toujours disposé et prêt à contribuer à l'Aide pour le commerce et à d'autres initiatives d'assistance en apportant une aide financière ou sous d'autres formes et en fournissant une assistance aux pays en développement Membres et aux organismes en lien avec l'OMC.

2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

2.1 Environnement macroéconomique

2.1. Même si l'économie mondiale s'est lentement redressée entre 2014 et 2017, la reprise reste fragile, comme en témoigne l'augmentation des incertitudes. Le Territoire douanier distinct de

Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu est pleinement conscient du fait que d'éventuels facteurs de risque, y compris les politiques commerciales, les tensions géopolitiques et les catastrophes naturelles, pourraient toujours freiner ou affaiblir la dynamique de reprise de l'économie mondiale.

2.2. Comme le montre le tableau 2.1, le taux de croissance du PIB réel du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu était de 2,86% en 2017, c'est à dire nettement plus élevé que l'année précédente (1,41%); cette hausse est le signe de la résilience de l'économie. Parallèlement, les dépenses d'investissement de certains producteurs intérieurs ont diminué, ce qui a entraîné une baisse modeste de 0,11% de la formation brute de capital fixe la même année. Le gouvernement est déterminé à tirer parti de l'amélioration générale de la situation économique, notamment en accélérant la transformation de la structure industrielle et en étendant globalement l'investissement aux infrastructures, dans le but de relancer la croissance et, ainsi, de rendre l'économie intérieure plus vigoureux et plus robuste.

Tableau 2.1 Principaux indicateurs économiques des comptes intérieurs, 2014–2017

(2011 = 100)

Indicateur	2014	2015 ^r	2016 ^r	2017 ^p
Produit intérieur brut				
Aux prix courants (millions de \$NT)	16 111 867	16 770 671	17 152 093	17 444 666
Variation annuelle (%)	5,79	4,09	2,27	1,71
Aux prix constants de 2011 (millions de \$NT)	15 529, 606	15 654 835	15 875 635	16 329 209
Variation annuelle (%)	4,02	0,81	1,41	2,86
Revenu national brut par habitant (\$EU)	23 330	23 109	23 258	24 936
Formation brute de capital fixe				
Aux prix courants (millions de \$NT)	3 493 834	3 493 267	3 584 910	3 580 972
Variation annuelle (%)	3,41	-0,02	2,62	-0,11
Taux d'inflation (variation de l'IPC, %)	1,20	-0,30	1,39	0,62

r Version révisée.

p Version préliminaire.

Note: Les données ont été mises à jour selon la révision de référence publiée le 13 février 2018.

Source: Direction générale du budget, de la comptabilité et de la statistique.

2.3. S'agissant de la structure économique du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu, le secteur des services est resté le secteur le plus important: en 2017, il représentait 62,9% du PIB et fournissait environ 59,3% des emplois. Ce secteur était suivi par le secteur manufacturier, dont la part dans le PIB s'élevait à environ 30,8% cette même année. La part du secteur agricole s'élevait à 1,7%.

2.2 Évolution du commerce extérieur

2.4. En raison du redressement de l'économie mondiale et de l'atonie enregistrée au cours de la période de référence, les importations et exportations du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu ont affiché une croissance à deux chiffres en 2017. L'excédent commercial a également connu une croissance positive au cours de la période à l'examen, avec une hausse de 16,5% par rapport à l'année précédente.

Tableau 2.2 Statistiques commerciales, 2014–2017

(Milliards de \$EU)

Année	Total des exportations	Taux de croissance (%)	Total des importations	Taux de croissance (%)	Balance commerciale
2014	320,09	2,8	281,85	1,4	38,24
2015	285,34	-10,9	237,22	-15,8	48,12
2016	280,32	-1,8	230,57	-2,8	49,75
2017	317,25	13,2	259,27	12,5	57,98

Note: La méthodologie de collecte des statistiques commerciales a été remplacée en 2016 par celle du Système du commerce général et a été appliquée rétroactivement depuis 2014. Par conséquent, le taux de variation pour 2014 était fondé sur les estimations des données de 2013 comme point de référence.

Source: Administration des douanes, Ministère des finances.

2.5. Au cours de la période considérée, la répartition géographique des échanges du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu était fortement tournée vers l'Asie. Par exemple, en 2017, 72,41% de ses exportations et 59,23% de ses importations ont été effectuées avec l'Asie, devant de l'Amérique du Nord (12,34% des exportations et 12,30% des importations) et l'Europe (9,19% des exportations et 12,12% des importations). Les principaux partenaires commerciaux étaient notamment la Chine; l'ASEAN; les États-Unis; le Japon; l'Europe; Hong Kong, Chine; et la République de Corée. Pris ensemble, ces Membres de l'OMC représentaient 85,60% du commerce total du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu.

2.6. Les principales catégories de produits exportés par le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu étaient les machines, appareils et matériels électriques, qui représentaient 44,5% du total des exportations, suivis des machines, appareils et engins mécaniques, des matières plastiques et ouvrages en ces matières, et des instruments et accessoires optiques. Les machines, appareils et matériels électriques représentaient 26,0% du total des importations, suivis des combustibles minéraux et des machines, appareils et engins mécaniques.

Tableau 2.3 Principaux produits d'importation et d'exportation du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu, 2014–2017

(Millions de \$EU, % de la valeur totale des échanges)

Produit/année	Exportations				Produit/année	Importations			
	2014	2015	2016	2017		2014	2015	2016	2017
Machines, appareils et matériels électriques	125 334 39,2%	119 995 42,1%	124 047 44,3%	141 305 44,5%	Machines, appareils et matériels électriques	59 074 21,0%	55 288 23,3%	58 406 25,3%	67 286 26,0%
Machines, appareils et engins mécaniques	32 738 10,2%	30 397 10,7%	30 196 10,8%	36 605 11,5%	Combustibles minéraux	65 598 23,3%	37 657 15,9%	31 716 13,8%	40 432 15,6%
Matières plastiques et ouvrages en ces matières	21 599 6,7%	18 627 6,5%	17 573 6,3%	20 276 6,4%	Machines, appareils et engins mécaniques	29 503 10,5%	28 818 12,1%	33 577 14,6%	34 662 13,4%
Instruments et accessoires optiques	20 789 6,5%	16 035 5,6%	14 827 5,3%	16 395 5,2%	Instruments et accessoires optiques	11 245 4,0%	10 291 4,3%	10 245 4,4%	10 603 4,1%
Combustibles minéraux	20 574 6,4%	10 795 3,8%	9 821 3,5%	10 905 3,4%	Produits chimiques organiques	10 823 3,8%	8 146 3,4%	7 374 3,2%	9 307 3,6%
Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres	10 414 3,3%	10 234 3,6%	9 333 3,3%	9 720 3,1%	Fonte, fer et acier	10 415 3,7%	7 306 3,1%	6 442 2,8%	7 969 3,1%
Produits chimiques organiques	12 038 3,8%	8 687 3,0%	7 832 2,8%	9 543 3,0%	Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres	7 223 2,6%	7 468 3,1%	7 340 3,2%	7 953 3,1%
Fonte, fer et acier	10 647 3,3%	8 044 2,8%	7 714 2,8%	9 653 3,0%	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	7 809 2,8%	6 778 2,9%	6 445 2,8%	7 016 2,7%
Ouvrages en fonte, fer ou acier	7 811 2,4%	7 255 2,5%	6 706 2,4%	7 689 2,4%	Produits divers des industries chimiques	7 289 2,6%	6 153 2,6%	5 973 2,6%	6 225 2,4%
Cuivre et ouvrages en cuivre	3 773 1,2%	3 470 1,2%	3 453 1,2%	4 735 1,5%	Cuivre et ouvrages en cuivre	5 543 2,0%	4 459 1,9%	4 340 1,9%	5 672 2,2%

Source: Administration des douanes, Ministère des finances.

2.7. S'agissant du commerce des services, au cours de la période à l'examen, les exportations de services s'élevaient à 42,2 milliards de dollars EU en moyenne par an, et les importations de services, à 52,4 milliards de dollars EU en moyenne. Ces chiffres montrent que le Territoire

douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu est resté un importateur net dans le cadre du commerce de services. Toutefois, en raison de la contraction des paiements nets dans les services manufacturiers, des redevances pour l'usage de droits de propriété intellectuelle et d'autres services fournis aux entreprises, le déficit a affiché une tendance à la baisse au cours des quatre dernières années.

2.3 Évolution de l'investissement étranger

2.8. La croissance de l'investissement étranger direct (IED) sortant du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a enregistré une hausse globale en glissement annuel entre 2014 et 2017. En moyenne, les flux sortants et entrants se sont élevés respectivement à 20,5 milliards de dollars EU et à 7,6 milliards de dollars EU pendant cette période. Le gouvernement est fermement résolu à poursuivre ses efforts afin de créer un environnement favorable à l'investissement en remédiant de manière effective aux "cinq lacunes" (manque de terres, d'eau, d'électricité, de professionnels qualifiés et de main-d'œuvre) qui découragent l'investissement étranger. Les stratégies et mesures adoptées par le gouvernement pour faire face à ces lacunes sont notamment les suivantes: 1) vendre des terres appartenant à l'État à prix réduit, utiliser les terrains privés inexploités dans les zones créées par le gouvernement, et valoriser les terres et les réaffecter à un usage industriel; 2) développer de nouvelles ressources, des systèmes de conservation de l'eau et d'approvisionnement en eau, et des systèmes auxiliaires d'urgence pour garantir un approvisionnement en eau fiable à des fins industrielles; 3) abandonner progressivement l'énergie nucléaire, stabiliser l'approvisionnement en électricité et lutter contre la pollution de l'air; 4) remédier à la pénurie de professionnels qualifiés grâce à la fidélisation du personnel, au recrutement et au développement des compétences; et 5) mettre en adéquation les travailleurs et les postes vacants tout en formant la main-d'œuvre, en augmentant les salaires, en améliorant les conditions de travail et en favorisant la coopération entre l'industrie et les milieux universitaires pour combler l'écart existant entre la formation et l'emploi.

2.9. S'agissant de la répartition sectorielle de l'IED sortant, les principaux secteurs bénéficiaires d'investissements du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu étaient, outre le secteur financier et les services d'assurance, la fabrication de pièces et de composants électroniques et les services de commerce de détail. Environ 84,55% de l'investissement sortant était destiné à la Chine, aux territoires britanniques d'outre-mer dans les Caraïbes, à Singapour, aux États-Unis et au Viet Nam.

2.10. En ce qui concerne l'IED entrant, le secteur manufacturier a attiré la plupart des investissements en 2017. La majeure partie de l'IED entrant dans le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu était destinée au secteur de la production de pièces et composants électroniques, suivi du secteur de l'information et de la communication et du secteur financier et des assurances. Les investissements entrants provenaient principalement des Pays-Bas, des territoires britanniques d'outre-mer dans les Caraïbes, du Royaume-Uni, du Japon et des Samoa américaines; ces pays représentaient ensemble 74,12% du total de l'IED entrant.

Tableau 2.4 Statistiques sur l'investissement international, 2010-2013 et 2014-2017

(Millions de \$EU et % de variation par rapport à la période précédente)

Année	Moyenne 2010-2013		Moyenne 2014-2017	
IED sortant	17 706,96 (-5,77%)	20 474,21 (6,17%)	2014: 17 570,25 2015: 21 710,68	2016: 21 793,83 2017: 20 822,07
IED entrant	5 021,62 (11,75%)	7 552,29 (9,14%)	2014: 6 104,66 2015: 5 040,91	2016: 11 284,69 2017: 7 778,90

Note: Les montants correspondent à des IED examinés et approuvés.

Source: Commission de l'investissement, Ministère des affaires économiques.

3 ÉVOLUTION DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

3.1 Politique macroéconomique

3.1. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu est depuis longtemps une économie de marché. La politique macroéconomique globale est une importante source de soutien pour le développement économique et commercial. Face à l'évolution de la situation économique

et commerciale au niveau mondial à la suite de la crise financière internationale, le gouvernement a adopté deux plans majeurs: le "Plan général de construction" et le "Plan d'expansion économique". L'objectif était de mener une action concertée en faveur de la construction nationale globale, d'accélérer les ajustements systémiques et d'assouplir les réglementations pour stimuler le potentiel de croissance économique.

3.2. Pour encourager le développement économique intérieur, il a été décidé de répondre en priorité aux besoins en matière d'infrastructure pour les trois prochaines décennies. À cette fin, le "Programme prospectif de développement des infrastructures" a été officiellement lancé en 2017 pour fournir un cadre au développement des futures infrastructures. Il met l'accent sur huit domaines: 1) projets ferroviaires destinés à fournir des moyens de transport sûrs et rapides; 2) construction d'infrastructures dans le domaine de l'eau pour renforcer la résilience aux changements climatiques; 3) infrastructures axées sur l'énergie verte pour assurer la durabilité environnementale; 4) infrastructures numériques pour créer une nation intelligente et connectée; 5) projets urbains et ruraux pour un développement régional équilibré; 6) services d'accueil des jeunes enfants pour inverser la baisse du taux de natalité; 7) infrastructures de sécurité sanitaire des produits alimentaires pour garantir la qualité et la protection des produits alimentaires; 8) infrastructures de ressources humaines pour encourager les talents et stimuler l'emploi.

3.2 Politique en matière de commerce et d'investissement

3.3. Entre 2014 et 2016, le taux de dépendance commerciale du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu était de 103% en moyenne, le taux de dépendance aux exportations s'élevant à 56% et le taux de dépendances aux importations, à 47%. En raison de cette très forte dépendance, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu est relativement plus sensible aux changements survenant dans le commerce mondial.

3.4. Par conséquent, au cours de la période considérée, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a défini deux axes principaux pour sa politique commerciale: la diversification des marchés étrangers et l'élargissement de la portée de la politique commerciale. Il s'agit ainsi d'encourager les initiatives de promotion du commerce en vue d'accéder aux marchés émergents en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud et en Océanie grâce à la mise en œuvre de la Nouvelle politique en direction du Sud, et de resserrer les liens avec les pays technologiquement avancés. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu, qui constitue un maillon essentiel des chaînes de valeur mondiales, continuera, avec tous les Membres, de poursuivre le libre-échange autant que possible, d'une manière mutuellement avantageuse, pour un meilleur avenir commun. En outre, sa politique en matière d'investissement repose également sur la création d'un environnement commercial favorable; des mesures ont été prises récemment, principalement en vue de réduire les obstacles à l'investissement et de promouvoir un cadre réglementaire plus accessible et transparent. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu est résolu à stimuler la demande intérieure et à développer le commerce des services, à accroître sa compétitivité au niveau international, à réduire sa dépendance à l'égard de certains partenaires commerciaux et de certains produits d'importation et d'exportation, et à réduire les obstacles au commerce.

3.5. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu est un acteur important des chaînes d'approvisionnement et des systèmes commerciaux dans la région Asie-Pacifique et dans le monde; c'est pourquoi il doit réagir rapidement à l'évolution de l'environnement économique mondial. Pour cette raison, le gouvernement continue de renforcer ses relations économiques et commerciales avec des partenaires commerciaux importants tels que l'UE, les États-Unis, le Japon et la Corée, de consolider ses liens avec différentes chaînes d'approvisionnement et d'accroître la coopération technologique. Il a en outre lancé la Nouvelle politique en direction du Sud, qui constitue un cadre général pour le développement de nouvelles relations globales avec d'autres partenaires dans la région Asie-Pacifique et qui redéfinit le rôle fondamental que le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu entend jouer dans cette région au XXI^e siècle.

3.6. Plus spécifiquement, la Nouvelle politique en direction du Sud vise à renforcer les liens avec les partenaires de la région grâce aux activités menées dans les quatre domaines clés suivants:

- coopération économique et commerciale: le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu établira de nouveaux partenariats dans le but de s'intégrer aux chaînes d'approvisionnement et de les développer, de faire en sorte que la demande intérieure soit en adéquation avec les marchés et de mener des projets coopératifs en matière d'infrastructures;
- échange de personnel qualifié: le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu intensifie les échanges bilatéraux et la formation de jeunes professionnels, d'étudiants et de professionnels de divers secteurs en collaboration avec des pays partenaires, et il promeut un partage des ressources humaines complémentaires qui soit innovant et centré sur la personne;
- partage des ressources: le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu tire parti de son pouvoir d'influence pour promouvoir une coopération bilatérale et multilatérale dans les domaines de la culture, du tourisme, de la santé, de la technologie, de l'agriculture et des petites et moyennes entreprises (PME), dans le but d'améliorer la qualité de vie dans les pays partenaires et de créer des possibilités pour approfondir ses relations économiques avec ses divers partenaires;
- connectivité régionale: le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu cherche à accroître la coopération institutionnelle avec les pays partenaires et à renforcer les consultations et le dialogue. Il prévoit également de recourir de manière effective aux groupes privés, aux réseaux d'expatriés à l'étranger et d'autres canaux pour accroître la stabilité et la prospérité dans la région.

3.7. Dans le cadre de la Nouvelle politique en direction du Sud, qui prend en considération les besoins des pays partenaires, cinq programmes phares et trois domaines prospectifs sont actuellement exploités pour créer des avantages mutuels. Les programmes en question sont les suivants: 1) développement de l'agriculture régionale; 2) coopération médicale et en matière de santé publique et développement des chaînes industrielles; 3) valorisation des compétences industrielles; 4) innovation et coopération industrielles; et 5) développement du Forum sur la Nouvelle politique en direction du Sud et de la plate-forme d'échange pour les jeunes. Les trois domaines prospectifs sont le commerce électronique transfrontières, le tourisme et le développement des infrastructures.

3.8. S'agissant des politiques d'investissement, au cours de la période à l'examen, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu s'est efforcé de créer un environnement favorable à l'activité commerciale qui permette d'attirer l'IED. Nous avons procédé à un examen de nos réformes intérieures en matière d'investissement en tenant compte des résultats obtenus au regard de l'indice de facilité de faire des affaires de la Banque mondiale. La principale stratégie consistait à renforcer la facilité de faire des affaires, accroître la transparence réglementaire et se conformer aux meilleures pratiques mondiales.

3.3 Politiques et réformes industrielles

3.9. Au cours des quatre dernières années, plusieurs programmes majeurs de développement industriel, tels que le Programme central pour les entreprises et le Programme pour la modernisation et la transformation du secteur industriel, ont été lancés pour permettre à des branches de production soigneusement choisies de devenir des moteurs de la transformation des modèles d'innovation industrielle. Ces programmes ont pour objectifs de stimuler la croissance économique, de créer des possibilités d'emploi et d'améliorer la répartition des revenus en favorisant l'optimisation et la transformation du secteur industriel.

3.10. Le Plan d'innovation industriel 5+2 a été lancé en 2016 et constitue une mesure de politique phare en matière de développement industriel. Ce plan a pour but de transformer l'innovation industrielle en passant à des modèles d'activité à haute valeur ajoutée qui soient axés sur les services et la recherche de solutions. Il vise à promouvoir l'innovation industrielle, à créer des emplois et à favoriser la durabilité et une distribution équitable des richesses. Les sept piliers (5+2) de l'innovation industrielle sont les suivants: la Silicon Valley asiatique, les appareils intelligents, les technologies liées à l'énergie verte, le secteur biomédical, le secteur de la défense, la nouvelle agriculture et l'économie circulaire. Ils sont brièvement décrits ci-après.

- Programme de développement de la Silicon Valley asiatique: ce programme a deux objectifs principaux: premièrement, promouvoir l'innovation et la R&D pour les appareils et applications de l'Internet des objets (IdO), et deuxièmement, moderniser l'écosystème des jeunes entreprises. Ses stratégies consistent notamment à optimiser l'écosystème des jeunes entreprises et de l'entrepreneuriat dans l'économie, à renforcer les liens avec des parcs renommés partout dans le monde, à créer une chaîne d'approvisionnement complète pour l'IdO en intégrant les avantages des matériels dans les applications logicielles, et à construire des sites de démonstration diversifiés pour les produits et les services intelligents.
- Appareils intelligents: le Programme de promotion du secteur des appareils intelligents comprend deux volets: "l'industrialisation des appareils intelligents" et la "transformation intelligente des appareils industriels". Le premier volet a pour but d'élaborer des solutions complètes et de créer un secteur des appareils intelligents, tandis que le deuxième vise à appliquer des solutions complètes pour aider les entreprises à mettre en place un système de fabrication intelligent. Tout au long de ce processus, nous tiendrons compte de la nécessité d'un passage aux technologies intelligentes dans les PME et nous encouragerons la numérisation des procédés de production dans le but de créer un réseau d'appareils connectés grâce à un outil baptisé Smart Machine Box (SMB). Nous aiderons les branches de production intérieures à passer à des systèmes de fabrication intelligents et nous prévoyons d'installer 9 000 dispositifs connectés au réseau d'ici à la fin de 2022. Nous fournirons également une assistance aux entreprises déjà dotées de technologies intelligentes pour accélérer la mise en place d'un système de fabrication intelligent grâce à des projets de R&D.
- Développement de l'énergie verte: le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu considère qu'un système sûr, fiable, efficace, propre et durable d'approvisionnement en énergie lui permettra de réaliser son objectif de sortir du nucléaire. D'ici à 2025, la part de la production intérieure d'électricité provenant de sources renouvelables et du gaz devrait atteindre respectivement 20% et 50%, tandis que la production à partir de charbon reculera à 30%. Le but est de faire des énergies solaire et éolienne des éléments essentiels du développement de l'énergie verte dans le futur. La création récente d'un centre d'essai associant la production d'électricité à l'économie et au stockage d'énergie, et aux technologies d'intégration au système, représente un premier pas dans ce sens.
- Secteur biomédical: le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu aspire à devenir un centre majeur pour la R&D dans le domaine biomédical dans la région Asie-Pacifique. Tout d'abord, nous prévoyons de faciliter l'intégration des chaînes d'approvisionnement du secteur biomédical en renforçant la présence des entreprises régionales individuelles dans les parcs biotechnologiques. Nous nous efforcerons également d'attirer l'investissement étranger afin de renforcer les capacités intérieures en matière de R&D dans le domaine biomédical et d'encourager les déploiements au niveau mondial. En outre, nous contribuerons à intégrer les services médicaux aux secteurs biotechnologiques périphériques afin de favoriser le développement d'une médecine spécialisée. Notre objectif est de mettre au point 20 nouveaux médicaments et 80 appareils médicaux différents à haute valeur qui pourront être commercialisés sur le marché international d'ici à 2025.
- Secteur de la défense: les secteurs de la défense et de l'aérospatiale sont deux des principaux domaines figurant dans le Plan d'innovation industriel 5+2 du gouvernement. Par le passé, un grand nombre de technologies essentielles ont été transférées au secteur civil. Notre gouvernement cherche donc à promouvoir la défense et l'industrie aérospatiale dans le but de favoriser le développement de tous les secteurs concernés.
- Nouvelle agriculture: les trois piliers principaux de ce programme sont la création de nouveaux modèles pour l'agriculture, l'établissement d'un système de sécurité sanitaire pour les produits agricoles et le renforcement des capacités en matière de commercialisation des produits agricoles. Des stratégies telles que la facilitation de programmes d'assurance pour l'agriculture, la promotion d'une agriculture biologique et respectueuse de l'environnement et de versements au titre de la protection de l'environnement pour les terres agricoles, et l'établissement d'une plate-forme

commerciale en ligne pour les produits agricoles sont en cours de mise en œuvre; elles visent à stabiliser les revenus des agriculteurs et doivent permettre de tirer pleinement parti de tous les aspects utiles de l'agriculture de manière durable.

- Économie circulaire: le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu est résolu à développer une économie circulaire de l'offre et de la demande pour les sources d'énergie en s'appuyant sur le recyclage et l'utilisation rationnelle des ressources. Nous espérons que le recyclage des ressources intérieures atteindra 17% d'ici à 2025, et les objectifs en matière d'incinération et de réduction des décharges sont de 7% pour les ordures ménagères et 3% pour les déchets industriels, respectivement. Pour réaliser ces objectifs, nous aiderons les entreprises à développer et à adopter des technologies respectueuses de l'environnement, moins polluantes, plus sûres, plus recyclables et qui entraînent moins d'émissions de carbone, afin d'instaurer une économie circulaire. Parallèlement, nous avons lancé le projet de "nouveau parc industriel de recyclage des matériaux" à Dalinpu (Kaohsiung) pour démontrer les avantages économiques qu'il y a à utiliser moins de ressources et à établir une entreprise durable. Le but est de créer un modèle circulaire durable grâce à des liens bien établis entre l'énergie et les ressources.

3.4 Politique énergétique

3.11. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu importe 98% de ses ressources énergétiques, ce qui reflète son manque d'autosuffisance dans le secteur de l'énergie. Dans le cadre des efforts réalisés au niveau mondial pour réduire les émissions de gaz à effets de serre suite à l'Accord de Paris, le gouvernement s'est engagé dans une politique de transition énergétique et de réforme du secteur de l'électricité, tout en encourageant le développement de secteurs indépendants des énergies vertes afin de faire face aux changements rapides survenant dans différents contextes économiques et politiques.

3.12. L'objectif de notre politique de transition énergétique est de sortir du nucléaire et de porter la part de production provenant des énergies renouvelables à 20% d'ici à 2025. Si l'approvisionnement énergétique est stable, nous prévoyons que les 80% seront produits à partir de centrales thermiques. Pour réaliser ces objectifs, nous entendons accroître à 50% la part de la production d'électricité à partir de centrales au gaz naturel, et réduire à 30% la production provenant de centrales au charbon. Nous prévoyons aussi de développer activement les énergies renouvelables, y compris l'énergie solaire, éolienne et géothermique. Parallèlement, nous encourageons les économies d'énergie pour maximiser l'efficacité énergétique. En outre, nous accélérons la construction de la nouvelle station d'arrivée de gaz naturel liquéfié (GNL) pour accroître les importations de gaz naturel, ce qui contribuera à réduire la pollution et les émissions de carbone générées par les centrales thermiques.

3.5 Réforme du secteur de l'emploi

3.13. La version révisée de la Loi sur les normes du travail a été promulguée le 31 janvier 2018 et mise en œuvre le 1^{er} mars afin que les dispositions pertinentes correspondent davantage aux besoins concrets des employeurs et des travailleurs. Les modifications récemment apportées à la Loi visent à asseoir les principes de sécurité et de flexibilité, et atteindre les objectifs de politique suivants: deux jours de congé par semaine pour les travailleurs, des réglementations uniformes concernant les jours fériés, une utilisation flexible des heures supplémentaires et des congés annuels, et un minimum de onze heures consécutives de repos entre deux périodes de travail par équipes. En outre, aux fins d'une meilleure application de la loi, le Ministère du travail a renforcé le mécanisme de supervision du gouvernement et le mécanisme de négociation autonome au sein des entreprises, et il a mis en place de nombreux contrôles administratifs pour protéger les droits des travailleurs.

3.6 Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu dans le système commercial mondial

3.6.1 Participation au système commercial multilatéral

3.14. Au cours de la période à l'examen, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a participé activement aux travaux de l'OMC dans tous les domaines, y compris les travaux ordinaires des comités et des conseils, du Programme de Doha pour le développement (PDD) et des Conférences ministérielles, en particulier en ce qui concerne la finalisation de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) et sa ratification. Il est résolument favorable à l'élimination des subventions qui contribuent à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), à la promotion du commerce électronique et à la participation des micro, petites et moyennes entreprises au commerce international. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a aussi activement pris part à diverses négociations concernant les accessions et aux négociations plurilatérales sur l'élargissement de l'ATI, l'Accord sur les biens environnementaux (ABE) et l'Accord sur le commerce des services (ACS). Il est déterminé à soutenir les négociations futures et à y participer pour nous permettre de nous acquitter de nos obligations en tant que Membre de l'OMC et pour contribuer au développement et au renforcement d'un nouvel ordre commercial mondial.

3.6.2 Recours au mécanisme de règlement des différends de l'OMC pour maintenir les règles commerciales

3.15. S'agissant de la participation au mécanisme de règlement des différends, au cours des quatre dernières années, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a engagé trois procédures distinctes en tant que plaignant contre le Canada, l'Indonésie et l'Inde, et il a pris part à plusieurs procédures en qualité de tierce partie. Notre recours au mécanisme de règlement des différends de l'OMC témoigne de notre détermination à protéger nos intérêts commerciaux. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu continuera de faire un usage approprié et judicieux de ce mécanisme, qui est un outil important pour sauvegarder ses intérêts commerciaux.

3.6.3 Promotion du commerce et du développement, fourniture d'une assistance et coopération

3.16. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu est pleinement conscient de l'importance que revêtent le commerce et le développement ainsi que les projets menés dans le cadre de l'Aide pour le commerce pour faciliter l'intégration des pays en développement Membres au système commercial mondial. Au cours de la période considérée, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a contribué aux travaux du Centre consultatif sur la législation de l'OMC (CCLO) et du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF).

3.17. Au cours de la période à l'examen, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a également continué d'œuvrer en collaboration avec des Membres attachés aux mêmes valeurs pour mettre en œuvre des projets de coopération internationale en instaurant de nombreuses relations de coopération stables et en partageant sa propre expérience en matière de développement, le but étant de favoriser le développement économique et social de pays partenaires. Les projets de coopération bilatérale mis en chantier incluaient: le Projet de coopération technique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) au Belize, qui avait pour but d'accroître l'efficacité du dédouanement; le Projet pour la culture de fruits et légumes tropicaux et la vulgarisation dans ce domaine, réalisé aux Fidji, qui visait à améliorer les techniques de production et à développer les marchés d'exportation; et le Projet pour la production et la commercialisation de la patate douce au Swaziland, qui visait à favoriser le développement de l'agro-industrie et à renforcer les capacités de commercialisation. L'OMC a mis en évidence le succès rencontré par ces projets. S'appuyant sur le mécanisme multilatéral, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a aidé les pays en développement Membres dans leur développement économique et social. Il a notamment effectué des dons à des institutions internationales, créé des fonds spéciaux pour la coopération avec les institutions internationales et collaboré avec celles-ci sur des projets. S'agissant de ce dernier point, le Fonds pour la coopération et le développement international du Territoire douanier

distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu poursuit sa coopération avec des banques internationales de développement dans les domaines de l'éducation, du développement des petites et moyennes entreprises, de l'agriculture et de la durabilité environnementale.

3.18. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu est pleinement conscient du fait que l'intégration plus poussée des pays en développement et des PMA dans le système commercial mondial est une condition essentielle à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des 17 Objectifs de développement durable (ODD). Il est résolu à continuer d'aider les pays en développement à atteindre les ODD des Nations Unies en renforçant ses nombreuses et diverses relations de coopération stables avec des organismes d'aide, des organisations internationales et des organisations internationales non gouvernementales qui œuvrent à la résolution de problèmes mondiaux majeurs, tels que la pauvreté et les inégalités, et à l'atténuation des effets du changement climatique.

3.7 Réforme de la réglementation et libéralisation

3.19. La réforme de la réglementation est l'une de nos priorités stratégiques. Afin de stimuler son développement économique, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu accélère les ajustements de la réglementation et la déréglementation en revoyant ses réglementations déraisonnables dans l'optique de maximiser les avantages pour le public, et en simplifiant les procédures administratives pour plus de commodité. Face à l'évolution de l'économie numérique mondiale et à la création de nombreuses jeunes entreprises, les autorités compétentes ont réformé les réglementations applicables, et le Conseil national pour le développement (NDC) a créé une plate-forme d'adaptation réglementaire qui répond aux questions des jeunes entreprises pour les aider à comprendre comment appliquer les lois et réglementations les concernant. En outre, le NDC coordonne les autorités compétentes pour ce qui est de la prise en compte des recommandations présentées par les milieux d'affaires, y compris les chambres de commerce à l'étranger, afin de faciliter l'harmonisation des réglementations intérieures et des normes internationales. Depuis 2014, grâce à des réunions entre plusieurs départements et aux efforts coordonnés de ces entités, des progrès majeurs ont été réalisés dans divers domaines financiers et économiques, que l'on peut résumer comme suit:

Secteur financier

- Les procédures d'établissement d'unités d'assurance offshore ont été libéralisées en 2015, ce qui permet aux assureurs de fournir des services d'assurance internationaux et d'accroître la taille du marché intérieur des services d'assurance et son niveau de mondialisation.
- Les restrictions appliquées aux maisons de titres réalisant des opérations spécifiques sur titres à l'échelle internationale ont été assouplies à compter de 2015. Les succursales étrangères des maisons de titres qui réalisent des opérations avec des clients à l'étranger ne sont plus soumises aux dispositions applicables de la Loi sur les sociétés fiduciaires, de la Loi sur les fonds de placement et les services de conseil en valeurs mobilières et de la Loi sur les opérations à terme.
- Sur autorisation préalable de l'organisme de réglementation financière, les filiales locales d'institutions financières étrangères peuvent confier la gestion des renseignements financiers de leurs clients à des fournisseurs de services étrangers.
- En 2018, la Commission de surveillance financière (FSC) a modifié les réglementations régissant le Conseil d'incubation pour les jeunes entreprises en démarrage et en accélération en assouplissant les conditions d'admission pour les jeunes entreprises. Celles-ci peuvent à présent obtenir le capital nécessaire via des opérations d'*open market*.
- En 2015, la FSC a promulgué la Loi sur les établissements de paiement électronique. En janvier 2018, six établissements de paiement électronique s'étaient déjà vu accorder une licence par la FSC pour étendre les services de paiement électronique et créer un cadre numérique complet pour les flux de liquidités.

- La FSC a assoupli les limites d'investissement pour les investissements du secteur des assurances dans les fonds à terme et les fonds à terme négociés en bourse. Cette mesure permettra une utilisation plus flexible des fonds dans le secteur des assurances et accroîtra l'efficacité des investissements. En 2017, la FSC a supervisé l'élaboration d'un plan concret de promotion des obligations vertes par la Taipei Exchange (TPEX) et a approuvé l'Introduction générale aux directives opérationnelles de la Taipei Exchange pour les obligations vertes afin de permettre à l'industrie verte d'obtenir des fonds et de promouvoir la durabilité environnementale, ainsi que le développement sain d'un marché intérieur des obligations diversifié.
- En 2018, la FSC a promulgué une ordonnance autorisant les gouvernements centraux et locaux étrangers à émettre des obligations internationales pour les investisseurs professionnels dans le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu. Cette mesure vise à diversifier les obligations disponibles et à favoriser un développement sain du marché des obligations du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu.
- Pour que les assureurs aient davantage de capacités et aient accès à un éventail plus large d'investissements étrangers et d'investissements en devises étrangères, la FSC a modifié certaines dispositions du Règlement sur les investissements étrangers des compagnies d'assurance depuis 2015. Ces modifications permettent notamment aux compagnies d'assurance de participer à des crédits syndiqués étrangers libellés en devises étrangères, et d'investir dans des obligations municipales étrangères, des fonds de créances et des fonds immobiliers étrangers privés, et des certificats de dépôt négociables en devises étrangères émis par des banques intérieures ou des succursales de banques étrangères dans le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; en outre, elles assouplissent les restrictions imposées aux compagnies d'assurance s'agissant des investissements dans des obligations de sociétés étrangères et des biens immobiliers étrangers.

Propriété intellectuelle

- En 2016, la Loi sur les brevets a été modifiée pour assouplir les prescriptions relatives au délai de grâce dans le cadre des demandes de brevet. De nouvelles dispositions ont été ajoutées et le délai de grâce a été prolongé de 6 à 12 mois. Cette mesure a permis d'accorder un brevet au déposant si celui-ci avait fait une divulgation au public avant le dépôt de la demande; la protection des droits des inventeurs en sera ainsi renforcée.
- Suite à l'ajout d'une disposition concernant la responsabilité pénale à la Loi sur les secrets commerciaux en 2013, l'Office de la propriété intellectuelle de Taiwan (TIPO) a continué d'aider les entreprises à mettre en place un système approprié de gestion des secrets commerciaux et à élaborer des stratégies pour lutter contre les infractions. Il a également continué de tenir des séminaires à l'intention du personnel judiciaire et du personnel chargé de faire respecter les droits pour leur permettre de mieux comprendre les pratiques des secteurs. En outre, le TIPO a collaboré avec l'UE et les États-Unis en vue d'organiser des séminaires sur les secrets commerciaux afin qu'ils échangent des vues sur leurs cadres juridiques respectifs et sur les pratiques pertinentes.
- En 2017, le TIPO a effectué un examen complet des directives actuelles relatives à la prolongation de la durée des brevets pharmaceutiques. Après une analyse attentive des remarques formulées par différents secteurs, il a achevé le projet de modification des directives, qui est par la suite entré en vigueur le 1^{er} avril 2018. Ces modifications ont pour but d'offrir une plus grande protection aux innovations dans les secteurs médical et pharmaceutique, permettant ainsi d'exploiter le potentiel novateur de ces secteurs tout en stimulant l'économie.
- En 2017, la Loi sur les questions pharmaceutiques a été en partie modifiée. Les nouvelles dispositions ont établi un lien entre la mise sur le marché et les brevets pour faciliter le règlement des différends relatifs aux atteintes aux droits conférés par un brevet entre des titulaires de brevet et les fabricants de médicaments génériques avant la commercialisation de ces médicaments. La nouvelle loi protégera les droits de

propriété intellectuelle des titulaires de brevet et réduira le risque d'atteinte aux droits par les fabricants de génériques. L'autorité compétente, à savoir le Ministère de la santé et des affaires sociales, créera une plate-forme vers laquelle télécharger les informations sur les brevets et mettra en œuvre les règlements d'application. À la suite de cela, les modifications prendront effet.

- Au cours de la période considérée, le gouvernement a continué de réviser la Loi sur le droit d'auteur pour faire face à l'évolution rapide de la technologie numérique et d'Internet.

Mouvement des professionnels

- Pour attirer des professionnels qualifiés du marché intérieur et de l'étranger, le gouvernement a assoupli les prescriptions concernant les visas, l'emploi, la résidence, la situation financière, les impôts, l'assurance et le cadre de vie international s'appliquant aux professionnels étrangers, et il propose 27 stratégies de réforme. En outre, il s'attache à renforcer le mécanisme destiné à attirer les étudiants qui ont d'excellents résultats et les jeunes entrepreneurs dans le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu, et il a promulgué la Loi sur le recrutement et l'emploi de professionnels étrangers.
- Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a créé un "visa pour les fondateurs de jeunes entreprises" et a assoupli les conditions d'emploi de cadres étrangers pour les nouvelles entreprises innovantes. Il a en outre pris des mesures particulières pour encourager le flux transfrontières de professionnels qualifiés et de jeunes entreprises, parmi lesquelles l'instauration de prescriptions concernant l'expérience professionnelle et le seuil de chiffre d'affaires de l'employeur nécessaire à l'obtention d'un permis de travail pour les professionnels étrangers.
- En 2017, afin de remédier au problème des demandes de permis de travail et de visas pour les conjoints des professionnels étrangers, le Ministère du travail (MOL) a adopté des réglementations flexibles pour le travail à temps partiel afin que les conjoints puissent avoir un emploi rémunéré à l'heure et qu'ils répondent à certains critères de qualifications exigés par les employeurs.

Réforme fiscale

- Afin d'instaurer un régime de l'impôt sur le revenu qui soit compétitif, équitable, raisonnable et conforme aux tendances internationales, les modifications apportées à la Loi sur l'impôt sur le revenu ont été promulguées le 7 février 2018. Les principaux points de la réforme fiscale sont les suivants:
- la déduction forfaitaire individuelle est passée de 90 000 dollars NT à 120 000 dollars NT (240 000 dollars NT pour un contribuable remplissant une déclaration commune avec son conjoint); les déductions spéciales pour les revenus salariaux et pour les personnes handicapées ont été portées de 128 000 dollars NT à 200 000 dollars NT; et la déduction spéciale pour les enfants en âge préscolaire est passée de 25 000 dollars NT à 120 000 dollars NT par enfant et par année. Ces mesures ont été prises afin d'alléger la charge fiscale pesant sur les salariés, les personnes à faible revenu ou à revenu intermédiaire et les contribuables ayant des enfants;
- le taux d'imposition marginal le plus élevé pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques a été réduit de 45% à 40% pour encourager les professionnels à rester dans le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu;
- le système d'imputation partielle sur les dividendes a été aboli et un nouveau régime d'imposition des dividendes a été mis en place en 2018. Ce régime permet aux contribuables de choisir d'intégrer les revenus des dividendes à leur revenu total et de calculer l'impôt en appliquant des taux progressifs d'imposition sur le revenu, avec un crédit d'impôt de 8,5% du montant total des dividendes jusqu'à concurrence de

80 000 dollars NT par ménage, ou d'appliquer le taux d'imposition unique de 28% sur le revenu des dividendes et de calculer cet impôt indépendamment du revenu total;

- la retenue à la source sur les dividendes versés aux non-résidents est passée de 20% à 21%, ce qui permettra de réduire l'écart de charge fiscale existant entre les investisseurs intérieurs et les investisseurs étrangers;
- le taux d'imposition sur les bénéfices des entreprises à but lucratif a été porté de 17% à 20%. Toutefois, les entreprises à but lucratif dont le revenu imposable ne dépasse pas 500 000 dollars NT bénéficient d'ajustements annuels: le taux appliqué sera de 18% pour l'année fiscale 2018, de 19% pour l'année fiscale 2019 et de 20% à compter de l'année fiscale 2020;
- le taux de la surtaxe sur les bénéfices non distribués des entreprises sera réduit de 10% à 5%. Les bénéfices d'une entreprise à but lucratif constituée en tant qu'entreprise individuelle ou en tant que société de personnes qui n'est pas tenue de calculer et de payer l'impôt sur les bénéfices sont intégrés au revenu individuel total des associés ou du propriétaire unique de cette entreprise.

Réforme de la gestion de la pêche

- Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a activement renforcé le cadre juridique relatif à la gestion de la pêche pour le mettre en conformité avec les tendances et prescriptions internationales. Dans ce cadre, trois lois ont été promulguées: la Loi sur la pêche lointaine, la Loi – modifiée – régissant l'investissement dans l'exploitation de navires de pêche battant pavillon étranger et la Loi – modifiée – sur la pêche. Ces lois et réglementations ont transposé dans la législation intérieure les mesures adoptées par les organisations internationales de gestion de la pêche, en particulier les mesures de suivi, de contrôle et de surveillance, telles que l'autorisation de pêcher, le contrôle de la position des navires, le programme des observateurs, la déclaration de débarquement, l'inspection au port, le nombre de navires de pêche et la limite de capture, la limitation des périodes et des zones de pêche, les restrictions en matière de matériel de pêche et d'espèces de poissons, le transbordement, etc. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a réussi à mettre en œuvre des mesures plus strictes ayant un effet dissuasif sur la pêche INN, notamment au moyen de lourdes amendes ou de sanctions pénales assorties d'autres mesures de gestion telles que la suspension ou la révocation des licences de pêche, la confiscation des prises, du matériel de pêche et des navires de pêche, et l'obligation expresse pour le navire contrevenant de cesser son activité de pêche et de retourner dans un port désigné dans un délai déterminé, et grâce à l'imposition de sanctions supplémentaires en cas de récidive.

3.20. Au cours de la période considérée, des réformes importantes ont aussi été menées en ce qui concerne la transparence de la réglementation. Le gouvernement continue d'encourager la participation des parties prenantes à la formulation des règlements et s'efforce d'augmenter la qualité des textes en améliorant leur processus d'élaboration. Par exemple, depuis le 1^{er} octobre 2016, toutes les propositions de nouveaux règlements ou de révision des règlements existants doivent obligatoirement faire l'objet d'un avis public et être assorties d'une période de 60 jours pour permettre au public de formuler des observations. Les organismes publics sont toutefois autorisés à déroger à cette règle dans les situations d'urgence lorsqu'il n'est manifestement pas possible d'annoncer les modifications à l'avance ou lorsque le règlement doit être promulgué dans un délai plus court. En outre, un site Web (<http://join.gov.tw>) facile d'accès créé en 2016 permet de suivre les modifications réglementaires proposées et de formuler des observations, ce qui accroît la transparence et la participation du public. Il convient de noter que le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu occupait la première place selon le Global Open Data Index 2017 publié par Open Knowledge International pour mesurer l'ouverture des données au niveau international (<https://index.okfn.org/place/>).

3.8 Intégration économique bilatérale et multilatérale

3.21. À la fin de 2017, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu avait conclu quatre accords de libre-échange (ALE) bilatéraux et trois accords de coopération économique (ACE) avec huit Membres de l'OMC: le Panama, le Guatemala, le Nicaragua, El Salvador, le Honduras, Singapour, la Nouvelle-Zélande et le Paraguay. En outre, 32 accords bilatéraux d'investissement conclus avec des Membres de l'OMC sont en vigueur; la plupart étaient déjà applicables avant la période considérée, c'est pourquoi l'accent a été mis sur le suivi et l'examen de leur mise en œuvre. Au cours de la période considérée, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu et la Nouvelle-Zélande ont pleinement mis en œuvre les engagements relatifs au commerce des marchandises, aux services et à l'investissement qu'ils avaient pris au titre de leur Accord de coopération économique (ANZTEC). Dans le cadre de cet accord, le degré de libéralisation des échanges est de 99,88% pour le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu et de 100% pour la Nouvelle-Zélande s'agissant des produits assortis de droits nuls, tandis que le secteur des services et le marché de l'investissement des deux parties sont totalement libéralisés. Dans le cadre du suivi et de l'examen de la mise en œuvre de l'ANZTEC, il a été jugé que cet accord fonctionnait bien et qu'il soutenait efficacement le commerce bilatéral. La première réunion d'examen de l'Accord de partenariat économique entre Singapour et le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (ASTEP) a eu lieu en 2015 et visait à continuer de promouvoir la mise en œuvre de l'Accord.

3.22. En tant que fervent défenseur d'un régionalisme ouvert, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu joue un rôle dynamique au sein du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) depuis son accession en 1991. Au cours de la période à l'examen, il a apporté sa contribution sur des questions majeures traitées par l'APEC, telles que la libéralisation et la facilitation des échanges et de l'investissement, l'intégration économique régionale, les questions de commerce et d'investissement des générations futures, le développement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), les possibilités offertes par le numérique, le commerce inclusif et l'autonomisation des femmes, la sécurité alimentaire, la santé publique et la coopération dans le domaine médical.

3.23. Plus particulièrement, au cours de la période considérée, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a mené ou parrainé des initiatives majeures: la création du programme APEC Women et d'un compartiment du Fonds connexe en faveur de la participation des femmes à l'économie (en collaboration avec les États-Unis et l'Australie); l'initiative de l'APEC destinée à renforcer le partenariat public-privé pour réduire les pertes de produits alimentaires dans la chaîne d'approvisionnement (2013-2018); le programme visant à accroître la résilience des PME de l'APEC aux catastrophes naturelles pour faciliter le commerce et l'investissement; le programme Nouvelle ère de croissance pour les PME de l'APEC, mis en œuvre grâce aux modèles de commerce en ligne à hors ligne; l'initiative de l'APEC relative aux réseaux d'accélérateurs (ANN); le programme sur l'innovation pour les femmes et le développement économique; l'Alliance de l'APEC pour le développement des compétences et le renforcement des capacités (ASD-CBA); et l'initiative Innovation pour les femmes et le développement économique: amélioration des moyens de subsistance des femmes et accroissement de la résilience grâce aux TIC (2013-2016). Parallèlement, nous avons apporté des contributions de fond à l'Étude stratégique collective sur la zone de libre-échange de la région Asie-Pacifique (FTAAP) et aux discussions qui ont suivi. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu est fermement convaincu que l'APEC n'est pas uniquement un mécanisme de coopération économique régionale, mais qu'il constitue également un complément du système commercial multilatéral et un pilier important pour promouvoir la libéralisation des échanges et de l'investissement au niveau mondial.

3.24. Afin de se mettre davantage en conformité avec les accords commerciaux régionaux (ACR) de haut niveau tels que l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (CPTPP), et d'être plus à même d'y participer, le gouvernement a entrepris, au cours de la période considérée, un important réexamen des réglementations, les comparant avec les règles et obligations découlant du CPTPP et d'autres ACR récents. Plusieurs révisions législatives ont déjà été achevées, notamment la révision de la Loi sur les questions pharmaceutiques, de la Loi sur l'hygiène et la sécurité des produits cosmétiques, de la Loi sur la pêche, etc. D'autres propositions de modifications législatives, y compris la modification de la Loi sur les variétés végétales et les semences, de la Loi sur la gestion des pesticides agricoles, du projet de Loi sur la communication numérique, de la Loi sur les brevets, de la Loi sur les marques, de la Loi sur le droit d'auteur et de la Loi sur les postes, ont été débattues. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen

et Matsu continuera de revoir ses réglementations relatives au commerce et à l'investissement afin de développer une économie libre et ouverte, et d'explorer davantage de possibilités de participer aux mécanismes d'intégration économique régionale, y compris le CPTPP et le Partenariat économique régional global (RCEP).

3.9 Économie numérique

3.25. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu est particulièrement attentif aux questions relatives au développement du commerce et de l'investissement des générations futures, en particulier les questions en lien avec le développement de l'économie numérique. Pour les pays en développement, et surtout pour les moins avancés d'entre eux, l'accès au commerce électronique et aux possibilités qui en découlent reste des défis majeurs qui doivent être relevés. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu est fermement convaincu que l'élimination des obstacles au commerce électronique à tous les niveaux et un accès égal à Internet sont les seules façons de garantir que tous les Membres de l'OMC puissent tirer parti du commerce électronique et participer davantage aux chaînes de valeur mondiales.

3.26. Sur le plan intérieur, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu s'attache à accélérer l'innovation industrielle numérique. Le Plan en faveur d'une nation numérique et du développement économique innovant (DIGI+) a été lancé en 2017 dans le but de créer un environnement favorable à l'innovation numérique et de renforcer les facteurs favorisant l'innovation industrielle et les applications à valeur ajoutée. Dans le même temps, d'autres outils, tels que les infrastructures numériques du Programme prospectif de développement des infrastructures et le Plan d'action pour le développement d'applications reposant sur l'intelligence artificielle, seront intégrés au programme DIGI+ et leur utilisation sera encouragée pour permettre de tirer parti des synergies. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu considère que le programme DIGI+ et l'économie numérique en général viennent compléter sa politique industrielle actuelle (c'est-à-dire le Plan d'innovation industriel 5+2); ces deux éléments favoriseront également la création de futurs segments de marché compétitifs qui permettront au Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu de passer plus rapidement à une économie numérique intelligente. Au cours de la période considérée, les initiatives de politique ont aussi en grande partie reposé sur un perfectionnement du régime réglementaire destiné à créer un environnement numérique plus favorable. La Loi sur la protection des données personnelles a été modifiée en 2015 pour inclure, entre autres, de nouvelles catégories de données personnelles et offrir une plus grande flexibilité en matière de protection. Un nouveau régime d'enregistrement aux fins de la TVA a été introduit en 2017 pour les fournisseurs de services de commerce électronique transfrontières. Ces modifications concernent la déclaration et le paiement de la TVA pour les ventes de services Internet; et elles visent à garantir un environnement fiscal équitable.

3.27. Sur le plan international, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu est prêt à partager son expérience et à coopérer avec des pays en développement partenaires pour les aider à se connecter au monde du commerce électronique et, ainsi, créer un environnement commercial mutuellement avantageux. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu continue de maintenir et d'exploiter les quatre Centres des opportunités numériques (un ancien programme de l'APEC) situés en Indonésie, aux Philippines, en Thaïlande et au Viet Nam, qui permettent de favoriser l'accès aux débouchés numériques au niveau communautaire grâce à l'éducation et à d'autres activités de renforcement des capacités. En outre, un Centre de nouvelle génération fonctionnant à l'énergie solaire a ouvert au Myanmar en 2016. Des partenariats conjoints entre le secteur privé et des établissements d'enseignement étrangers du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu ont aussi mis en place des services volontaires dans le domaine du numérique pour offrir des formations et d'autres services relatifs aux TIC à l'étranger.

3.28. La Loi sur le développement de la technologie financière et l'expérimentation innovante (ci-après dénommée "la Loi") est entrée en vigueur le 30 avril 2018. Elle vise à établir un mécanisme d'expérimentation innovante en matière de technologie financière et à créer un environnement sûr pour la R&D dans ce domaine et pour les essais pilotes du secteur financier et des secteurs connexes, tout en préservant le bon fonctionnement du marché financier et en protégeant les droits des consommateurs. La Loi s'applique aux expérimentateurs qui emploient des méthodes novatrices pour tous types de services financiers nécessitant l'approbation de la FSC. Les personnes physiques et morales, les entreprises privées et les sociétés de personnes,

ainsi que les non-résidents par l'intermédiaire d'un agent, peuvent demander à mener des expérimentations innovantes. La période d'expérimentation peut durer jusqu'à un an, avec possibilité de prolongation non renouvelable pour une période allant jusqu'à six mois. Toutefois, si l'expérimentation fait intervenir des lois qui devraient être modifiées, la prolongation peut être renouvelée, et la période d'expérimentation totale peut être prolongée jusqu'à trois ans.

3.29. Pour résumer, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu est conscient que le développement de l'économie numérique n'est pas seulement important pour la participation des MPME, des jeunes et des femmes entrepreneurs aux activités économiques et au commerce international; il permet également de renforcer le développement des zones rurales et de réduire l'écart entre les zones rurales et urbaines. C'est pour cette raison que, au sein de l'OMC, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu continuera de promouvoir des réglementations internationales facilitant le développement des secteurs du commerce électronique et aidant ces secteurs à accroître leurs possibilités commerciales grâce au commerce électronique transfrontières.

4 CONCLUSION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

4.1. Malgré les incertitudes actuelles planant sur l'environnement commercial mondial, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu reste déterminé à protéger les valeurs fondamentales de l'OMC et il continuera de soutenir le développement et l'expansion du commerce multilatéral. En tant que fervent défenseur du système commercial multilatéral, il participera activement à l'intégration économique régionale au moyen de cadres de coopération économique et commerciale bilatéraux et multilatéraux dans le but de faciliter la libéralisation des échanges.

4.2. Afin de s'acquitter de ses engagements, le gouvernement s'efforce de renforcer la transparence de la réglementation, de préserver la durabilité environnementale, d'accroître l'ouverture du marché, d'encourager une concurrence loyale, d'éliminer les obstacles discriminatoires au commerce, d'améliorer la facilité de faire des affaires et d'investir, et de favoriser l'alignement des réglementations sur les normes internationales. Actuellement, la priorité du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu est d'exercer un rôle plus important dans la coopération économique internationale et d'offrir une aide aux pays en développement et aux pays les moins avancés Membres.

4.3. Au cours des quatre dernières années, les politiques de déréglementation du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu ont facilité le développement industriel et ont permis d'améliorer globalement l'environnement réglementaire de l'activité commerciale. S'agissant de la durabilité environnementale, le gouvernement a adopté une politique de transition énergétique afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'agir dans le respect de l'Accord de Paris pour atteindre ses objectifs. Il a également lancé des réformes en vue de mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) pour, ainsi, instaurer un développement économique équitable.

4.4. Pour ce qui est de l'avenir, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu maintiendra les engagements qu'il a déjà pris en matière de libéralisation des échanges et de l'investissement, et il adoptera des mesures pour soutenir le système commercial multilatéral. Dans le contexte d'incertitudes prévalant au niveau international, nous appelons tous les Membres de l'OMC à redoubler d'efforts et à œuvrer de concert pour obtenir les avantages bien réels et la prospérité accrue que nous pouvons tous retirer de la libéralisation des échanges et de l'investissement, qui est source de débouchés économiques et de croissance pour les citoyens du monde.
